

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Papier et carton 90/10

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contexte: les papier et carton doivent être enlevés ou collectés séparément. Ce flux contient exclusivement du papier carton sec.

CONDITIONS

Autorisé:

Minimum 90% carton (pur, peut être imprimé)

Maximum 10 % des déchets suivants:

- Papier pur
- Papier blanc et coloré
- Papier avec écriture ou imprimé
- Journaux, magazines, publicité
- Brochures, livres,
- Papier pour copie
- Max 1% mandrins

Non autorisé:

- Tetrapack / carton de lait
- Boîtes à oeufs
- Papier brûlé
- Papier peint
- Déchets dangereux
- Papier silicone
- Papier métallisé /papier aluminium
- Papier sale ou gras
- Papier laminé
- Papier beurre et sachets à pain
- Papier cellophane, papier carbone, papier cire, papier de masquage
- Enveloppes
- Bottins de téléphone
- Vêtements
- Papier thermo-résistant
- Papier alvéolé nid d'abeille/papier collé
- Papier essuie-mains, nappe en papier, mouchoirs en papier, pampers, serviettes
- Emballage composite (cartons à boissons, tuiles en carton)
- Sacs papier kraft
- Papier souillé par de la peinture, de l'huile, de la paraffine ou autres produits chimiques
- Déchets médicaux
- Déchets organiques
- Nourriture
- Déchets ménagers
- Matériaux radioactifs
- Matériaux explosifs
- Boîtes de poisson
- Plastiques durs et souples
- Déchets de bois: palettes, panneaux durs
- Matériel mouillé et /ou pourri (carton)
- Matières étrangères qui empêchent le recyclage (déchets de construction, déchets résiduels, ...)

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Carton 100%
- Papier et carton mélangé

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.